

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 1^{er} mars 2016

Présents : Mesdames et Messieurs CAMACHO Philippe, LECLERCQ Gérard, GOURLÉ Annie, MARTELL Bernard, COMBES Mireille, DELAHAYE Daniel, HUARD Patrick, QUÉVREUX Alain, LÉGER Sylvie, CORDELETTE Edith, REDON Hélène, ROY Thierry, SERILO Véronique.

Absent ayant donné pouvoir : BERTHELOT Claude à QUÉVREUX Alain.

Absente excusée : LEDOUX Sylvie.

Madame CORDELETTE Edith, assistée de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Prorogation d'adhésion au FDS (Fonds Départemental de Solidarité) ». L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

- **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention auprès du Préfet au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour les travaux de réfection de la cour de la mairie, jardinières et d'un escalier, le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 15 322 euros HT. **Entendu** Monsieur le Maire qui précise que ces travaux sont le prolongement de l'aménagement d'accessibilité réalisé en 2015 ; Monsieur ROY ajoute qu'il faut revoir la sortie de la mairie (façade arrière) pour « casser » l'angle formé par le parterre ; Monsieur DELAHAYE précise qu'il faudrait présenter un croquis des travaux envisagés dans la cour. Ce sera fait pour la prochaine réunion de la commission.
- **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention auprès du Préfet au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour les travaux de rénovation de l'intérieur de l'église, le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 17 247.77 euros HT. **Entendu** Monsieur le Maire qui ajoute que les travaux doivent commencer dans les deux ans après l'obtention de la subvention, avec la possibilité de réaliser les travaux sur 4 ans maximum.
- **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention auprès du Préfet au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'acquisition de matériel technique, le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 3 318 euros HT. **Entendu** Madame CORDELETTE qui demande si un responsable du matériel est désigné au sein de l'équipe technique. Monsieur LECLERCQ précise que c'est toute l'équipe qui est responsable et ajoute que le matériel est vérifié régulièrement par ses soins.
- **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention auprès du Préfet au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour le remplacement de deux ordinateurs à la mairie, le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 3 185.83 euros HT. **Entendu** Monsieur ROY qui demande pourquoi le matériel informatique n'est pas loué. Monsieur MARTELL lui indique que la location du matériel n'ouvre pas droit à subvention.
- **Décidé à l'unanimité, d'approuver** le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires (arrêts maladie, accident de travail, maternité,...) incombant aux collectivités pour le personnel et **de s'engager** à s'inscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et conditions se révéleraient conformes aux besoins de la collectivité. **Entendu** Monsieur le Maire qui précise que l'assurance actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2016, c'est pourquoi il convient de la renouveler.
- **Décidé à l'unanimité** d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour les nouvelles opérations, dans la limite de 66 125.73 euros, ceci permettant de régler la facture concernant l'acquisition de mobilier pour la mairie et de panneaux de signalisation.

- **Décidé à l'unanimité** d'adhérer à la Société Publique Locale (SPL-XDemat), compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation. Accepté de verser chaque année à la société une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par la SPL-XDemat. Désigné Monsieur Philippe CAMACHO, Maire en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la Société Publique Locale.
- **Entendu** les informations suivantes au sujet de l'extinction de l'éclairage public : en vue de réaliser des économies d'énergie et vu l'obligation incombant aux collectivités de lutter contre la pollution lumineuse, il convient de mettre en place l'extinction de nuit pour l'éclairage public, sauf pour des dates particulières correspondant à la fête communale et aux fêtes de fin d'année (Noël, Jour de l'an). Plusieurs horaires d'extinction sont proposés. Monsieur le Maire précise qu'il prendra avis auprès de plusieurs communes ayant déjà mis en place ce système pour avoir des avis différents. Ensuite, le bureau du Conseil Municipal se réunira pour décider des horaires applicables ainsi que de la date de mise en place.
- **Entendu** les informations concernant les différents travaux qui vont être réalisés par la SICAE dans la commune : installation d'une lampe supplémentaire rue des Hardrets, déplacement d'un lampadaire suite à la coupure de son alimentation par une entreprise ayant réalisé des travaux, élagage d'arbres gênants pour un éclairage rue des Hardrets, installation du lampadaire au quartier des Aulnes.
- **Décidé à l'unanimité** de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité (FDS) pour les travaux de voirie 2017 et s'engager à acquitter la cotisation qui en découle.
- Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- de la reprise des travaux lotissement « derrière Longpont » par la SAC (Société Anizienne de Construction) à compter du 14 mars 2016.
- que suite au sondage « communication » réalisé par la municipalité, Monsieur MARTELL a pris contact avec une société pour connaître les coûts de la mise en place d'un service de ce type. La décision sera prise prochainement quant au choix de l'organisme retenu.
- qu'une réunion est prévue à la Communauté d'Agglomération le jeudi 3 mars au sujet du balayage mécanisé de la voirie. En effet, le contrat étant terminé depuis le 31 décembre 2015, la communauté d'agglomération va relancer un appel d'offre pour trouver une nouvelle entreprise (celui de 2015 avait été déclaré infructueux).
- du compte rendu de la réunion de la commission travaux qui a fixé la liste des travaux et acquisition de matériel à prévoir pour l'année 2016. Il précise que c'est la commission finances qui établira les priorités des réalisations.

Aucune autre question diverse n'étant abordée M. le Maire clôture la séance à 21h30.

Pour extrait certifié conforme, le 3 mars 2016,

La Secrétaire de séance,

Edith CORDELETTE



Le Maire,



Philippe CAMACHO

